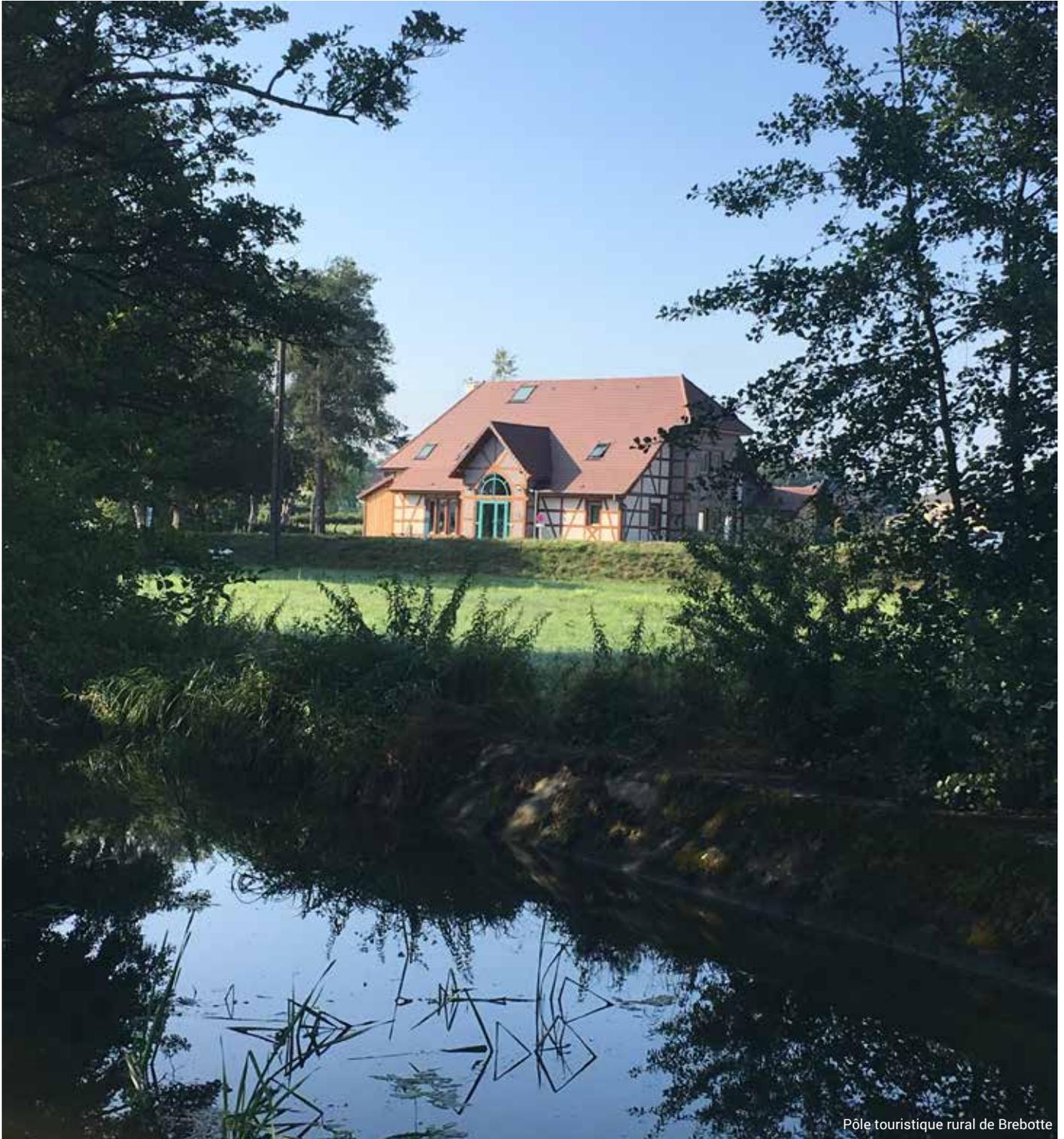


RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

Communauté de communes du Sud Territoire

www.cc-sud-territoire.fr



Pôle touristique rural de Brebotte



Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) adresse chaque année au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, arrêté par l'organe délibérant de l'établissement*. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'EPCI.

**(article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales)*







6	Aménagement du territoire
7	Contractualisation
9	Santé
10	Développement économique
15	Commerce
17	Tourisme
19	Ecole de musique
22	Eau potable
25	Assainissement collectif et non collectif
28	Ordures ménagères
31	GEMAPI
34	Urbanisme - Droit des sols
37	Police municipale intercommunale
39	Fourrière automobile
40	Communication
43	Vie institutionnelle

Aménagement du territoire

OPAH

(Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)

Dans le cadre de sa compétence en matière d'habitat, la CCST a réalisé entre 2006 et 2010 une première OPAH dont le succès, associé au potentiel encore existant, a incité l'intercommunalité à initier une nouvelle démarche.

Après un diagnostic actualisé en 2017 et une étude pré-opérationnelle réalisée en 2018, une convention OPAH 2019-2022 a été signée avec l'État, l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) et le Département du Territoire de Belfort le 25 juin 2019, laquelle prévoit près de 2,4 millions d'€ de subventions sur 3 ans grâce au concours financier :

- de l'ANAH : 2 126 955 €
- de la CCST : 313 500 €
- du Département du Territoire de Belfort : 31 500 €

Les objectifs de l'OPAH du Sud Territoire sont la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, l'amélioration du bâti existant (performances énergétiques, adaptation du logement à la perte d'autonomie et/ou au handicap), la lutte contre la vacance locative, le développement d'un parc à vocation sociale et la valorisation du patrimoine architectural.

Au niveau quantitatif, il s'agit de réhabiliter sur 3 ans un minimum de 204 logements, dont 117 dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique.

La mission de suivi-animation relative à l'OPAH du Sud Territoire a été confiée au cabinet URBAM Conseil qui réalise notamment des permanences au siège de la CCST un jeudi sur deux en sus des prises de RDV.

URBAM Conseil a comme mission d'accompagner, de manière neutre, gratuitement et sans engagement, les propriétaires du Sud Territoire dans leurs projets de travaux.

Afin d'accompagner le lancement de cette démarche, une campagne de communication a été lancée à l'automne 2019, avec notamment une distribution de flyers dans les boîtes aux lettres.

Au 31 décembre 2019, sur les 6 premiers mois de l'OPAH, 3 dossiers de propriétaires bailleurs (représentant 9 logements) et 15 dossiers de propriétaires occupants (représentant 15 logements) ont été engagés avec un abondement prévu par la CCST à hauteur de 48 000 €.



Contractualisation

1. Contrat de ruralité

Pour mémoire, la CCST et l'État ont signé, le 13 mars 2017, un Contrat de ruralité d'une durée de 4 ans, premier du département. À l'instar des contrats de ville, les contrats de ruralité coordonnent les moyens financiers et planifient l'ensemble des actions et des projets à conduire en matière d'accès aux services et aux soins, de développement de l'attractivité, de redynamisation des bourgs-centres, de mobilité, de transition écologique ou, encore, de cohésion sociale.

En 2019, la mise en œuvre des 27 projets structurants inter-communaux et communaux inscrits dans ce contrat s'est poursuivie. Ils représentent un montant total de 16 665 700 € dont 2,68 M€ de financements de l'État.

Parmi les projets structurants inscrits au Contrat de ruralité :

- Restructuration d'une friche commerciale à Delle ;
- Aménagement de la Place des Forges à Grandvillars ;
- Pôle touristique rural à Brebotte ;
- Parking de covoiturage à Delle ;
- Reméandrement de l'Allaine ;

...

2. TEPCV



Dans le prolongement de la convention signée en juillet 2016, la mise en œuvre du programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) s'est poursuivie. Pour mémoire, l'enveloppe allouée aux actions inscrites

dans cette démarche s'élève à près de 500 000 € pour un investissement global de plus de 1 385 000 €. Y figure notamment la déchetterie de Florimont, dont les activités ont démarré début 2019.

3. Contrat métropolitain et volet «Cap territoire»

De manière à soutenir le dynamisme des plus grands pôles urbains de Bourgogne Franche-Comté et à les épauler dans leurs charges de centralité, la Région a choisi de les accompagner dans leurs projets au travers de contrats de développement métropolitains.

Coordonnée par le Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté, la démarche a abouti le 26 juin 2019 à la signature d'un Contrat métropolitain triennal 2018-2020 comprenant en tout 49 projets répartis sur l'ensemble du Nord Franche-Comté pour un montant d'accompagnement de la Région de 35 millions d'euros dont 7,988 millions d'euros au titre du volet Cap Territoire (volet territorial).

Le Contrat métropolitain du Nord Franche-Comté se structure autour de 3 axes stratégiques :

1. Favoriser les conditions d'un développement conjoint de l'enseignement supérieur et de projets novateurs ;
2. Favoriser le développement foncier des entreprises et accompagner l'essor du numérique ;
3. Mettre en œuvre une politique globale d'attractivité.

· A l'échelle du Sud Territoire, 3 projets sont inscrits à ce contrat : Volet Métropolitain :

- Réaménagement du site des Forges à Grandvillars phase 2 portée par la CCST via une concession à la SODEB (Société d'équipement du Territoire de Belfort) pour un montant total de 2 148 000 € dont 1 000 000 € de fonds régionaux.

· Volet territorial « Cap Territoire » :

- Restructuration d'une friche commerciale à Delle (ZAC de l'Allaine), projet porté par la CCST pour un coût global de 2 200 000 € dont 300 000 € de fonds régionaux;

- Création d'un complexe sportif à Delle, projet porté par la Ville de Delle pour un montant global de 3 000 000 € dont 200 000 € de fonds régionaux.

4. Territoire d'industrie

Le Nord Franche-Comté, dont fait partie le Sud Territoire, est historiquement une terre d'industrie, de créateurs et d'innovation. Lors du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018, le Nord Franche-Comté a été identifié par le Premier ministre comme l'un des 124 Territoires d'industrie français. Cette labellisation s'inscrit dans la stratégie gouvernementale de reconquête industrielle et de développement des territoires.

Sous la houlette du Pôle métropolitain, le Nord Franche-Comté est ainsi le 3^{ème} territoire à signer, le 19 mars 2019, un Protocole d'accord « Territoire d'Industrie » à l'échelle nationale. Ce protocole contient 18 actions réparties sur 3 axes :
Recruter / Innover / Attirer.

Grâce à cette labellisation, le territoire entend répondre aux enjeux auxquels les entreprises industrielles doivent faire face. La formation, le recrutement, l'attractivité, la fidélisation des salariés, l'innovation, la simplification administrative sont autant de thématiques sur lesquelles les institutions du Nord Franche-Comté sont mobilisées.

5. Revitalisation des bourgs-centres : Appel à Manifestation d'Intérêt Régional

La Région a lancé en mars 2015 un appel à manifestation d'intérêt (AMI) relatif à la revitalisation des Bourgs-Centres Franc-Comtois. A l'issue d'une première phase de diagnostic portée par le Syndicat Mixte du SCOT du Territoire de Belfort, la candidature commune des 3 bourgs-centres du Sud Territoire (Delle, Beaucourt et Grandvillars), sous l'égide de la CCST, a été retenue.

Conformément au cahier des charges régional, une étude de programmation a été confiée début 2018 au groupement VERDI / PIVADIS pour un coût total de 64 167,75 € HT, financé à 60 % par la Région Bourgogne Franche-Comté, le reste étant supporté à parts égales par chaque bourg-centre et par la CCST.

Cette étude, dont le pilotage et l'ingénierie ont été assurés par la CCST, a permis de mener une démarche concertée et prospective aboutissant à la définition d'une stratégie commune avec des déclinaisons par bourg-centre.

Entre début 2018 et l'automne 2019, ont eu lieu : 7 comités de pilotage communs, 3 comités techniques par bourg-centre, 2 ateliers participatifs et des stands sur les marchés.

La démarche a abouti, le 26 novembre 2019, à la signature entre la CCST, Beaucourt, Delle, Grandvillars et la Région d'un Contrat de revitalisation de 3 ans. Un contrat qui comprend 15 projets, représentant près de 6,5 millions d'€ d'investissements, soutenus à hauteur de 1,5 million d'€ par la Région.

A noter que la démarche s'appuie depuis le début sur les principes de solidarité et de complémentarité : la revitalisation des bourgs au bénéfice de tout le territoire.



6. Parking de covoiturage primé

Dans le cadre des Lauriers des Collectivités Locales du Territoire de Belfort 2019, la Communauté de communes du Sud Territoire a été récompensée pour la réalisation du parking de covoiturage à Delle.

Ce parking d'une soixantaine de places, situé sur la zone du Technoparc à Delle, se veut une alternative de déplacement crédible à l'autosolisme. Il est en particulier à disposition des 2 000 travailleurs frontaliers résidant dans le Sud Territoire (soit 2/3 des frontaliers du département) et il ne désempt pas depuis son inauguration fin 2018. Le projet a été soutenu par la Région Bourgogne Franche-Comté, l'Etat et l'Europe.»



Santé

1. Dispositif d'accueil des professions

Consciente des enjeux en matière de services à la population, d'attractivité et d'aménagement du territoire, la CCST a décidé de mettre en place une aide complémentaire à l'existant de 10 000 € pour soutenir les futures installations de médecins sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Cette aide, versée à la date de démarrage de l'activité, sous réserve d'une installation pour une durée minimum de cinq années et d'une contractualisation avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) Bourgogne Franche-Comté, permettra aux nouveaux médecins de faire face à une partie de leurs frais d'installation et aux délais nécessaires à la constitution de leur patientèle.

Ce dispositif sera élargi début 2020 aux masseurs-kinésithérapeutes.

2. Contrat local de santé Nord Franche-Comté

Validé par le Conseil communautaire de la CCST le 31 janvier 2019, le Contrat Local de Santé (CLS) du Nord Franche-Comté a été signé entre le Pôle métropolitain, l'Agence Régionale de Santé (ARS) Bourgogne Franche-Comté et leurs partenaires le 21 octobre 2019. Le CLS Nord Franche-Comté, qui couvre la période 2018-2023, est composé de 29 fiches actions organisées au sein de 5 axes stratégiques :

1. Développer la prévention et la promotion de la santé ;
2. Promouvoir un environnement favorable à la santé ;
3. Améliorer les parcours de santé ;
4. Renforcer l'accès aux soins ;
5. Animer et évaluer le CLS.

Ce contrat dit « socle » a vocation à être décliné dans chaque EPCI membre du Pôle métropolitain.



Développement Économique

1. Zones d'Activités de la CCST

La CCST a renouvelé pour l'année 2019, le marché d'entretien des zones d'activités et de la gare de Delle, marché signé avec l'entreprise CHAMOIS en 2017 pour un montant de 27 272,25 € HT.

1.1 ZAC des Chauffours à Delle

Le conseil communautaire a validé en janvier 2018 la vente à M. PECQUEUX, dirigeant la société BIOLID France dont le siège social se trouve à Turckheim (68), de 12 000 m² environ au prix de vente de 22 € HT/m² afin d'y installer une nouvelle entité d'usine de méthanisation « BioliDelle ». L'activité principale de cette dernière est le traitement et l'élimination des déchets organiques non dangereux.

L'année 2019 permet à l'entreprise de poursuivre les différentes démarches administratives nécessaires dans le cadre de son projet (autorisation ICPE* et permis de construire). Le 04 avril 2019 un compromis de vente a été signé avec la société BioliDelle.

Au cours de l'année 2019, la Société FC Dépannage 90 locataire d'une cellule de 300 m² dans le bâtiment relais situé sur la zone d'activités a sollicité la collectivité pour l'achat de foncier afin d'y implanter, de façon pérenne, son activité. Le conseil communautaire a validé la vente, en mars 2019, de 3 000 m² de terrain au prix de vente de 14 € HT/m².

1.2 ZAC des Grands Sillons à Grandvillars

Une parcelle de terrain de 1540 m² (parcelle n°1117 section A pour 773 m² et parcelle n°595 section AB pour 767 m²) pour un montant de 20 020 € HT soit 13 € HT/m² a été vendue à la SCI THOMAX le 9 octobre 2019 dans le cadre d'un projet de construction d'un cabinet médical.



* Installation Classée pour la Protection de l'Environnement



1.3 ZAC du Technoparc à Delle

Projet d'aménagement d'une parcelle de 3ha 10a 32

Poursuite de la relation établie en 2017 avec la société SOPIC Nord, qui en 2019 a changé de dénomination sociale pour HURBAN Développement, spécialisée dans l'aménagement de zones d'activités. Les discussions menées entre l'aménageur et la collectivité ont permis de déboucher sur un projet de création d'une aire de services, présentant la caractéristique d'être accessible à la fois depuis l'axe, mais desservant également les environs.

Les implantations prévues sont celles que l'on trouve, de façon classique, sur une aire de services et sont déjà définies :

- une station-service et sa boutique ;
- un espace de petite restauration, essentiellement à destination de la clientèle de passage ;
- un magasin alimentaire.

En termes financiers, la cession projetée est proposée au prix de 30 € HT du m². La vente, si elle se réalise, aura lieu moyennant le prix de 882 091 € HT.

Au cours de l'année 2019, les discussions menées entre l'aménageur et la collectivité ont permis de déboucher le 03 mai 2019 à la signature d'une promesse de vente de 36 mois maximum.

Projet de vente de foncier à la Société ML3

Monsieur LAQUET s'est porté acquéreur d'environ 10 000 m², foncier à détacher de la parcelle actuelle « BOTENIE » cadastrée section BO n° 104 d'une contenance totale de 5 ha 26 a 48 ca qui jouxte sa propriété et ce dans le cadre d'un nouveau projet.

Le conseil communautaire a validé, en décembre 2018, le prix de vente de ce foncier à 24 € HT/m².

Un compromis de vente a été signé avec le porteur de projet en mars 2019.

Projet de vente de foncier à la SCI DE L'ESPERANCE

En juillet 2019, la Collectivité a validé la vente d'une parcelle de terrain de 7 966 m² (parcelle n° 99 section BO) à M. FERREUX (SCI DE L'ESPERANCE) pour une implantation de locaux commerciaux. Le montant de la vente a été fixé à 190 000 €. Un compromis de vente a été signé le 24 juillet 2019.



2. Réhabilitation du centre commercial de la ZAC de l'Allaine à Delle

En juin 2017, le conseil communautaire a validé le projet de réhabilitation du centre commercial de la ZAC de l'Allaine qui n'abritait plus qu'une seule enseigne d'optique.

En matière de surface cet ensemble immobilier, d'environ 1 500 m², permettra après découpage de disposer d'une dizaine de cellules commerciales, créant un effet de masse et donc d'entraînement.

Un marché de maîtrise d'œuvre a été conclu en octobre 2017 avec le groupement SOLMON Architecture, CETEC, PROJELEC, NRTHERM et BUGNA afin de mener à bien cette opération.

À partir de janvier 2019, la Collectivité, coordinateur du groupement de commandes passé avec le Syndicat des Copropriétaires de la ZAC de l'Allaine dont elle fait partie, a assuré la maîtrise d'ouvrage pour :

- Le lot n° 00 désamiantage confié à l'entreprise BATICHOC, désamiantage pour un montant de 90 200 € HT,
- Les lots n° 01 à 09 confiés au groupement d'entreprises AUBE pour un montant de : 1 216 175,22 € HT.

Parallèlement à la réhabilitation du bâtiment ont été confiés à l'entreprise COLAS, en octobre 2019, les travaux de VRD et espaces verts autour du bâtiment pour un montant de 87 924,00 € HT. La maîtrise d'œuvre de cette opération est assurée par le cabinet d'études B.E.J pour un montant de 5 000 € HT.

Le coût total prévisionnel du projet est de 2 318 667,00 € HT

Ce projet fait l'objet d'une aide de l'Etat de 300 000 € dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL 2017) et de la Région Bourgogne Franche-Comté pour un montant de 300 000 € dans le cadre du Contrat métropolitain volet « Cap Territoire ».

Le premier commerce, un magasin de chaussures, a ouvert ses portes début décembre 2019.



3. Bâtiments loués : pôle médico tertiaire de Beaucourt et bâtiment relais des Chauffeurs

Les cellules du pôle médico-tertiaire de Beaucourt, propriété de la Collectivité, doivent permettre l'installation, à terme, de médecins ou professions paramédicales, permettant de rétablir la démographie médicale sur la ville de Beaucourt et les communes avoisinantes.

Dans l'attente de l'installation de professionnels de santé pouvant nécessiter un temps de préparation, la Collectivité a loué au cours de l'année 2019 une partie des locaux (lots 24 et 25 + 4 places de parking) à un porteur de projet. Le bail dérogatoire d'une année a été contracté entre les deux parties à partir du 1^{er} février 2019 avec un loyer mensuel de 1 531,72 € HT.

Poursuite des baux de courte durée dans deux des quatre cellules du bâtiment :

- Une cellule de 300 m² à la SARL Ernest ROTH France spécialisée dans la vente de machines et équipements notamment dans le domaine agricole pour un loyer mensuel de 1 567,56 € HT,

- Une cellule de 300m² à l'entreprise FC Dépannage 90 spécialisée dans le dépannage de véhicule pour un loyer mensuel de 1540,55 € HT.

Deux cellules de 300 m² restent libres à la location.

4. Mise en place d'une politique intercommunale d'Aide à l'Immobilier d'Entreprise

La Communauté de communes du Sud Territoire a décidé de soutenir et d'encourager les investissements immobiliers d'entreprises situées sur son territoire (construction, extension, acquisition ou rénovation de bâtiments). Les modalités d'attribution de cette aide ont été définies dans un règlement d'intervention élaboré par la Collectivité. Ce dispositif s'inscrit dans la politique économique communautaire en faveur du développement économique et dans le cadre des objectifs du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

Au cours de l'année 2019, le Conseil Communautaire a octroyé à deux entreprises une Aide à l'Immobilier d'Entreprise pour un montant global de 50 000 €. Pour l'une le montant de l'aide s'élève à 1 000 € et pour l'autre le montant de l'aide est de 40 000 € (montant plafond pouvant être octroyé par la Collectivité).

5. Suivi de projets et contacts avec les entreprises locales

De nombreuses réunions ont été organisées avec les partenaires du développement économique (ADN FC*, AUTB**, SODEB***, TANDEM) par et dans les locaux de l'ADN FC afin de faire le point et le suivi des demandes faites par les entrepreneurs pour la location, l'acquisition de locaux ou terrains dans le département du Territoire de Belfort.

Le Club des Chefs d'Entreprises du Sud Territoire

Parallèlement la CCST maintient, dans le cadre de sa compétence en développement économique, son partenariat avec le Club des Chefs d'Entreprises du Sud Territoire créé en 2011. Elle participe régulièrement à l'organisation de rencontres avec les Chefs d'Entreprises locaux lui permettant ainsi de mieux connaître les acteurs économiques présents sur son territoire et d'appréhender le contexte local. Elle apporte également son soutien dans l'organisation des manifestations du Club (réunions thématiques et événements conviviaux).

Au cours de l'année 2019 de nombreuses visites d'entreprises et tables rondes autour de différentes thématiques telles que l'usine du futur, la radicalisation en entreprise ou encore la cybercriminalité ont été organisées.

Le Club des Chefs d'Entreprises compte 50 adhérents en 2019.



* Agence de développement économique Nord Franche-Comté

** Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort

*** Société d'équipement du Territoire De Belfort

6. Les différents partenariats

Avec l'Agence Economique Régionale Bourgogne Franche-Comté

Actionnaire de l'Agence Economique Régionale Bourgogne Franche-Comté (CAER BFC), la Communauté de Communes du Sud Territoire participe régulièrement à des réunions de travail lui permettant de s'appuyer sur les plans d'actions mis en place par l'Agence.

Avec le MEDEF Franche-Comté dans le cadre de la mise en place d'un réseau de parrainage

Une convention de partenariat d'une année a été renouvelée en 2019 entre la Communauté de communes et le Mouvement des Entreprises de France en Franche-Comté dans le cadre d'actions spécifiques de mises en place pour l'emploi.

Cette action a pour objectif de favoriser la rencontre entre les demandeurs d'emploi et des représentants d'entreprises et également de développer les ressources externes nécessaires pour favoriser le retour à l'emploi de ses habitants.

Le bilan 2019 de parrainage fait état de 24 personnes suivies avec 50 % de sorties positives (toutes sorties confondues sauf abandon et recherche d'emploi en cours) et 30 % de sorties en emploi durable.

Le montant du financement de la collectivité dans cette action de parrainage 2019 s'élève à 8 500 €.

Avec l'Agence de Développement Economique Nord Franche-Comté (ADN FC)

Par délibération en date du 11 juin 2015, la Communauté de communes du Sud Territoire a adhéré à l'ADN-FC et contribue depuis à l'équilibre de son budget aux côtés du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, du Pays de Montbéliard Agglomération, de la Communauté de Communes des Vosges du Sud et de la Région.

Conformément à ses statuts et au bénéfice du territoire sur lequel elle intervient, l'ADN-FC a pour objet :

- de susciter et de favoriser l'implantation et le développement de nouvelles activités qu'elles soient issues d'entreprises déjà installées ou nouvelles,
- de favoriser et coordonner le développement économique,
- de promouvoir l'image, la notoriété et la visibilité du territoire tant localement qu'à l'extérieur de ses frontières administratives,
- d'œuvrer au maintien et au développement de l'emploi.

Début 2018, une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour la période 2018-2020 a été signée entre les deux parties. Cette convention a pour objet de déterminer les engagements respectifs de l'ADN-FC et de la Communauté de communes en vue de permettre à l'Agence de développer ses actions sur et au profit du périmètre du Sud Territoire.

En contrepartie des actions menées en 2019 par l'ADN-FC, la CCST a versé une subvention de fonctionnement à hauteur de 30 000 €.

Commerce

L'OCMACS (Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services) est menée depuis début 2016 par la Communauté de communes du Sud territoire. Elle a pour but de redynamiser le tissu commercial et artisanal du Sud Territoire dans le cadre d'un partenariat avec les chambres consulaires, les associations de commerçants, les collectivités locales et l'État.

Dans la continuité de l'OCMACS, certaines actions sont encore en développement.

ACTION 3 : Renforcement de la signalétique

Suite à l'attribution à la société PUBLIMAT du marché de 24 panneaux pour un montant total de 54 840 €, la 2^{ème} vague d'installation de 6 panneaux a été réalisée sur les Communes de Beaucourt (x3), Fêche-l'Eglise (x1) et Chavannes-les Grands (x1). La Commune de Faverois a fait déplacer son panneau qui va être réimplanté d'ici fin 2020. La communication 2019 a été faite sur 11 supports, les 3^{èmes} et 4^{èmes} vagues sont prévues pour fin 2020 / début 2021.



ACTION 4 : Valorisation de marchés du terroir

Après le vif succès depuis la 1^{ère} manifestation du marché du Terroir de la Communauté de Communes qui a eu lieu le vendredi 22 septembre 2017 à Réchésy et des 3 éditions organisées en 2018, 6 autres villages en 2019 ont accueilli cette manifestation (Joncherey, Thiancourt, Réchésy, St-Dizier, Suarce et Courtelevant). Un peu plus de 1 000 visiteurs sur ces différents sites ont répondu présents. Ces manifestations ont été enrichies par des animations telles que des aires de jeux pour enfants, structures gonflables, manège à poney.



ACTION : Centre commercial de l'Allaine.

Les différentes rencontres réalisées avec plusieurs porteurs de projets ont permis d'attribuer l'ensemble des cellules commerciales disponibles. Le centre commercial accueillera donc, en plus de l'opticien déjà en place et qui en a profité pour s'agrandir, un magasin de carrelage – une agence de voyage - un coiffeur - une épicerie fine - un boulanger – un magasin bio - un magasin de chaussures - un magasin de meubles.

ACTION : Installation de nouveaux commerçants

Des rencontres, échanges et accompagnement des candidats pour recherche de locaux vacants en adéquation avec leurs demandes ont eu lieu tout au long de l'année. Quelques installations ont abouti : La Conciergerie ainsi que le nouveau pressing à Delle, le restaurant le Haras à Beaucourt ...

ACTION : Ma boutique à l'essai

La Commune de Beaucourt a été ciblée pour accueillir le premier projet de boutique à l'essai porté par la CCST. Des négociations sont en cours pour l'acquisition de l'ancienne agence BNP située rue Charles de Gaulle. Le budget prévu pour cette opération est de 150 000 € et bénéficie de DETR à hauteur de 51 800 € et de 20 000 € de subvention régionale au titre de la revitalisation des AMI centres-bourgs.



Tourisme

Le tourisme constitue aujourd'hui un axe stratégique de développement économique et d'attractivité du Sud Territoire dont les enjeux et les perspectives sont formalisés dans le Schéma de développement touristique 2017-2020.

1. Pôle touristique rural de Brebotte

L'inauguration a eu lieu le 31 août 2019. Le succès de ce nouvel équipement touristique a été immédiat comme en témoignent certaines données économiques comme les 10 000 couverts servis depuis l'ouverture pour un chiffre réalisé de 251 780 € en restauration et boissons (chiffre au 30/06/2020). La résolution de certains problèmes techniques permettra dès 2020 de louer l'ensemble des chambres d'hôtes de l'Auberge.



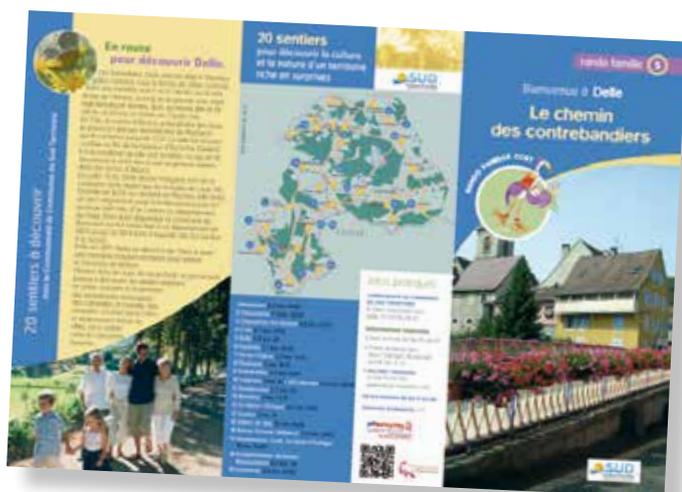
2. Partenariat avec Belfort Tourisme

Comme chaque année depuis 2010, la CCST et Belfort Tourisme poursuivent leur partenariat sous forme de convention. L'action principale de cette année 2019 a été la réalisation du nouveau guide touristique du Sud Territoire, dans une forme revisitée, ayant vocation à perdurer plusieurs années.



3. Sentiers de randonnées

La promotion des 20 sentiers de randonnée se fait notamment par le biais de la page Facebook de la CCST et rencontre un bel accueil. La convention annuelle avec BALISAGE 90 a été signée fin 2019. Les plaquettes d'information relatives à ces sentiers ont été rééditées en 2018.



4. Projet Tourisme fluvestre

Un projet d'étude de développement du Tourisme fluvestre, autour du canal du Rhône au Rhin sur la portion allant de Bourogne à Mulhouse, a été signé début 2019 entre VNF et 7 collectivités (tableau ci-dessous).

Dépenses	Recettes
Coût de l'étude 67 000 €	VNF 25 000 €
	CA Grand Belfort 6 000 €
	CA Mulhouse Agglo 6 000 €
	CC Sundgau 6 000 €
	CC Sud Alsace Largue 6 000 €
	CC Sud Territoire 6 000 €
	CD Territoire de Belfort 6 000 €
	CD Haut-Rhin 6 000 €
Total HT 67 000 €	Total HT 67 000 €

Le Conseil Communautaire a validé la participation de 6 000 € à cette étude le 20 décembre 2018. La 1^{ère} partie de l'étude réalisée par le prestataire Inddigo a été présentée en 2019. L'année 2020 devrait permettre de mettre en place la gouvernance de ce projet et d'engager les premières actions.

Ecole de musique

L'année 2019 est la première année pleine d'activités de l'EMIST depuis la prise en charge par la CCST de la compétence Musique et plus particulièrement de l'enseignement musical spécialisé.

Cette année marque aussi le commencement du travail de réflexion concernant les travaux de réhabilitation du site des Fonteneilles à Beaucourt.

Cette école de musique encore récente, a connu pour l'ensemble de l'année, une consolidation de ses effectifs : le nombre d'inscriptions variant très peu entre la rentrée 2018 (105) et 2019 (103).

Son équipe pédagogique a été un peu remaniée, passant de 17 enseignants sur la 1ère partie de 2019 à 13 à la rentrée de septembre. Cette année a vu l'arrivée d'un nouvel agent administratif en la personne de Mme Kocjan, qui est venue pour renforcer le « personnel » administratif et dont la mission principale est d'assister le directeur dans ses missions de gestion. L'équipe administrative est donc portée à 3 personnes : un directeur, une assistante de direction et un adjoint administratif. Deux nouvelles activités ont été lancées en septembre 2019, avec l'ouverture des ateliers MAO (Musique Assistée par Ordinateur) et Musiques Actuelles.

Pour cette année 2019, L'EMIST s'est rendue particulièrement visible lors de nombreuses manifestations :

Les auditions de printemps

Elles se sont déroulées entre le 30/03/19 et le 06/04/19 en mettant différents instruments en lumière et en irrigant le territoire de la CCST : la flûte traversière le 30/03 à Faverois, les cuivres le 02/04 à St Dizier-l'Evêque et les percussions le 06/04 à Delle.

Elles ont accueilli à chaque fois entre 30 et 40 personnes. Ces auditions de classes ou inter-classes donnent la possibilité à chaque élève de se produire devant un public, quel que soit son niveau.



Le spectacle de fin d'année « La Genèse » (19/06/19) à la Halle des 5 Fontaines, Delle

Autour d'un argument littéraire humoristique, écrit par le directeur, l'ensemble de l'Ecole de musique se sont retrouvés et se sont exprimés dans toutes ces facettes avec une mise en avant des pratiques collectives (orchestre, groupes divers, chorales, classes éveil...). Cette édition a été marquée par la collaboration avec deux compagnies théâtrales : Les Nuits de Milandre (narrateur) et Moulinage Compagnie (personnages et mise en espace (Patrick Plaisance)). Elle a connu un beau succès, accueillant environ 250 personnes.



La remise des diplômes (27/06/19) au Foyer G.Brassens, Beaucourt

Un moment à la fois solennel et convivial qui a été apprécié par les élèves et les parents d'élèves. Les diplômes remis par les élus ont ponctué la fin d'année et récompensé le fruit de leur travail évalué lors de la session d'examen organisée pendant la 2^{ème} quinzaine de mai.

Cette cérémonie, précédée par une prestation musicale, a rassemblé près de 120 personnes.



La journée « Portes ouvertes » en septembre (07/09/19)

Elle s'est déroulée le samedi, en matinée, avant la reprise des enseignements musicaux et cette manifestation a connu une belle affluence, en enregistrant une trentaine d'inscriptions. Elle a réuni l'ensemble de l'équipe pédagogique sur les 2 sites d'enseignements principaux de Delle et Beaucourt, qui a ainsi pu faire découvrir les différents instruments et pratiques musicales, dispensés dans l'École.



Projet « Idylle » (03/11/19) au Château Kleber de Grandvillars

Ce projet, piloté par la Région Bourgogne Franche-Comté, a vu 2 restitutions en public qui ont fait suite à un travail en ateliers, mené en amont par la compagnie « D'un instant à l'autre » avec une dizaine d'élèves de l'École de musique. Chaque représentation a réuni un public d'environ 40 personnes.



Le Concert de Noël (17/12/19) à la Halle des 5 Fontaines, Delle

Ce grand rendez-vous musical de l'École a rassemblé environ 70 élèves et l'ensemble de l'équipe pédagogique autour des pratiques collectives et de la thématique des fêtes de fin d'année... devant un public d'environ 200 personnes. Par ailleurs un effort conséquent d'investissement a été mis en œuvre permettant d'acquérir des instruments à percussions (xylophone, timbales, grosse caisse, batterie, glockenspiel...), des claviers (pianos numériques et piano (rachat à l'Union Delloise), du mobilier pédagogique (tables, chaises, tableau), du matériel de diffusion (enceintes et amplis) et des pupitres pour un total d'environ 19 000 €.



Eau Potable

La CCST est compétente en matière d'eau potable depuis 2004.

En mars 2010, la CCST a fait le choix significatif de maîtriser intégralement sa compétence et exploite ainsi directement en régie ses différents réseaux et infrastructures.

Le service eau potable alimente en 2019 8 600 abonnés avec une infrastructure représentant 227 kilomètres de réseaux d'eau (hors branchements) et 35 équipements : 9 unités de production d'eau potable (mise en service du puits F2), 18 réservoirs de stockage surélevés ou semi-enterrés et 8 installations spécifiques (stations de reprise et ou surpresseurs).

Les grandes orientations poursuivies par le service sont :

- La mise en œuvre opérationnelle du schéma directeur eau potable validé en 2006 et réactualisé chaque année,
- La réalisation d'un processus constant d'entretien et d'amélioration du patrimoine de la collectivité,
- Le respect des exigences réglementaires,
- La pérennisation de la régie.



L'année 2019 a été marquée par la fin des travaux de remise en conformité de la production d'eau potable de Grandvillars avec la mise en fonction d'un filtre à charbon actif au réservoir, le changement des pompes de la station de pompage avec le nettoyage des drains, le lancement du renouvellement de la télégestion, mutualisé avec le service assainissement, l'engagement du marché de la liaison de l'UDI de Delle à l'UDI de Beaucourt, le lancement du nouveau Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable, le lancement des analyses d'autocontrôle de la qualité d'eau de la source du Val à Saint-Dizier-l'Évêque.

Le budget 2019 est quant à lui marqué par :

- une continuité de service confirmée pour les abonnés tant sur le plan administratif et technique (avec une astreinte 24 h / 24, 7 jours / 7, 365 jours / an), que budgétaire (résultat d'exploitation excédentaire permettant des investissements),

- une attention soutenue sur les contrats d'achat d'eau (à PMA* et au SIEA**) et la production d'eau potable afin de maîtriser leurs impacts financiers,

- le pilotage de marchés publics permettant de répondre à nos besoins d'exploitant avec notamment des marchés de travaux, services et fournitures concernant l'entretien, la réparation et les extensions de réseaux d'eau potable, la maintenance électromécanique des ouvrages, l'achat de pièces de fontainerie, matériels et équipements techniques.

Ainsi, assurer une continuité de service, c'est avoir...

... une organisation humaine et matérielle au service de ses abonnés avec :

- une équipe composée d'hommes et de femmes qualifiés, polyvalents et spécialisés,

- des moyens matériels récents, spécifiques et adaptés (1 superviseur et 35 automates de télégestion permettant de surveiller et piloter les diverses installations et réseaux, 1 corrélateur acoustique et des pré-localisateurs de fuite (75 modules) pour identifier les réseaux et branchements fuyards, des véhicules d'interventions aménagés et un stock de pièces de fontainerie permettant des interventions techniques rapides, etc.).

... une astreinte opérationnelle 24 h sur 24, 7 jours sur 7 et 365 jours par an.

* Unité de Distribution d'eau potable

** Pays de Montbéliard Agglomération

*** Syndicat Intercommunal des Eaux d'Abbévillers

1. Un bilan technique et financier stable

L'année 2019 présente :

- Une stabilisation des prélèvements dans le milieu naturel avec 2 848 m³ d'eau mis en circulation quotidiennement (hors Joncherey).
- Des ventes d'eau ou échange d'eau avec le Grand Belfort, la balance restant légèrement excédentaire en faveur de la CCST en 2019 (1 388 m³ ont été échangés au cours de l'année).
- Un prix de l'eau stable depuis 2017, soit + 8 % en 9 ans contre +21% pour la moyenne nationale (source INSEE indice 04410 : prix à la consommation, alimentation en eau).
- Un budget maîtrisé tant en fonctionnement (excédent de 816 000 € pour un budget réalisé en recettes à hauteur de 2,4 millions d'€ qu'en investissement (786 000 € de dépenses) et permettant d'assurer un bon niveau d'entretien patrimonial (390 000 € HT consacrés à l'entretien et à la réparation du réseau AEP) tout en conservant un endettement raisonnable et limité (4,5 millions d'€).



2. Les investissements en 2019

Les investissements 2019 ont été marqués par une gestion patrimoniale impactée directement ou indirectement par l'exploitation des infrastructures ou réseaux (sites de production, stockage d'eau ou distribution), et la coordination avec les autres communes.

Ainsi, l'année 2019 a vu se poursuivre, se réaliser ou se préparer :

- l'engagement du renouvellement de la canalisation d'échange avec le Grand Belfort, sous le pont du canal, à Brebotte pour 52 000 € HT.
- le lancement de la réhabilitation de l'unité de production (station pompage + réservoir) de Grandvillars, pour un coût de 650 000 € HT.
- la poursuite des travaux de réhabilitation lourde des châteaux d'eau de Lepuix-Neuf et Chavannes-les-Grands avec la réfection des bétons des fûts, des étanchéités des cuves et des dômes (intérieur et extérieur), le renouvellement des canalisations intérieures par des matériaux inertes et pérennes (inox) et des différents garde-corps et portes d'accès pour la sécurisation ; pour un coût de 550 000 € HT.

Assainissement collectif et non collectif

La compétence assainissement collectif a été prise au 1er janvier 2011. La CCST a fait le choix significatif de maîtriser progressivement mais de manière intégrale sa compétence assainissement. L'ensemble des communes est géré en régie.

Cette compétence concerne à la fois la collecte, le transport et le traitement des eaux usées sur le territoire, et la gestion et l'entretien des infrastructures.

Les grandes orientations poursuivies sont :

- la poursuite des travaux engagés par les communes, la réalisation des travaux inscrits dans le contrat de rivière,
- la réalisation des travaux en fonction des impératifs fixés par l'Etat et les aides financières de l'Agence de l'Eau,
- la mise en œuvre des schémas directeurs.

1. Une organisation humaine et matérielle

Ainsi le service assainissement en 2019, c'est :

- une organisation et 8 personnes qualifiées et spécialisées dans la gestion de l'assainissement pour 7,25 ETP (Equivalent Temps Plein),
- un accueil et un secrétariat mutualisés avec les services des eaux et des ordures ménagères sur le pôle technique de Grandvillars,
- des moyens matériels spécifiques (7 véhicules, postes informatiques, outillages, pompes, nettoyeur haute-pression, matériel de sécurité : détecteurs gaz...),
- l'achat de matériel d'analyse pour le fonctionnement des STEP (STation d'ÉPuration des eaux usées).

Les interventions techniques en 2019 ont ainsi été constituées de :

- l'entretien des réseaux avec des hydrocurages en urgence et programmé, la dératization des réseaux par les techniciens, le nettoyage manuel de déversoirs et canalisations par les techniciens.
- l'entretien et la réparation électromécanique des postes de relevage,
- la réparation ou création de branchement (29 réparations + 25 mises à niveau de tampons + 13 créations de branchements pour nouvelles constructions),
- le suivi des programmes de lotissements,
- la réalisation de 360 contrôles de branchement, dont 112 dans le cadre de vente.

2. Evolution des m³ d'eau facturés au titre de l'assainissement collectif et tarification 2019

Sur les communes en assainissement collectif, le nombre de m³ facturé en assainissement en 2019 est de 892 929 m³.

Depuis 2016, le Conseil communautaire a défini un prix unique pour la redevance assainissement à 1,75 € HT/m³. Ceci reste identique en 2019.

Le prix du m³ d'eau a été de 2,09 € TTC en 2019.

A noter que le montant de la redevance était très variable auparavant en fonction des communes.

A cela s'ajoute 0,15 €/m³ pour la redevance de modernisation des réseaux de collecte prélevé pour le compte de l'Agence de l'Eau.



3. Les investissements en 2019

Les investissements 2019 ont été marqués :

- par les études d'un montant d'environ 43 287 €, dont :

- poursuite des études de maîtrise d'œuvre pour l'assainissement des communes de Réchésy, Courtelevant et Florimont,

- poursuite des études de faisabilité de l'assainissement sur les communes de Froidefontaine, Brebotte et Grosne,

- poursuite des études pour la réhabilitation de la STEP de Beaucourt,

- études de maîtrise d'œuvre pour la mise en séparatif du secteur des Fonteneilles à Beaucourt,

- et les travaux pour un montant de 412 844 € dont :

- poursuite des travaux d'assainissement sur les communes de Réchésy, Courtelevant et Florimont (station + réseau de transfert + réseau de collecte),

- réhabilitation du poste de relevage du Four à Chaux à Beaucourt,

- travaux de réduction des eaux claires parasites dans les réseaux.

4. Le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

La CCST a pris la compétence Assainissement Non Collectif au 1er janvier 2009. A ce titre, elle prend en charge les missions suivantes :

- le contrôle des installations neuves, depuis leur conception, jusqu'à leur réalisation,

- le diagnostic des installations existantes,

- le contrôle du bon fonctionnement des installations existantes (tous les 4 ans).

Le règlement du SPANC a été instauré à la création de celui-ci par délibération en date du 12 décembre 2008.

4.1 Tarifs

Les tarifs pour 2019 des prestations n'ont pas évolué depuis 2009 et sont les suivants :

- 63,51 € HT pour un contrôle d'installation déjà existante,

- 63,51 € HT pour une vérification de conception (installation neuve),

- 63,51 € HT pour une vérification d'exécution (installation neuve),

- 56,87 € HT pour un contrôle périodique.

Concernant le service facultatif d'entretien, une participation de 22 € HT est demandée pour les frais de gestion. La vidange d'une fosse standard de 3 m³ est de 187 € TTC et 66 € TTC pour un bac à graisse.

4.2 Synthèse des contrôles réalisés en 2019 par le SPANC

Le SPANC a réalisé, en 2019 :

- 23 certificats d'urbanisme,
- 31 permis de construire,
- 75 contrôles suite à travaux,
- 92 diagnostics d'installations existantes,
- 23 diagnostics suite à vente.

Le taux de conformité pour les nouvelles constructions est de 100 %, avec des réserves régulières sur la mise en place des ventilations à terminer.

57 propriétaires ont fait appel au service facultatif d'entretien mis en place en octobre 2011 pour vidanger leur fosse ou bac à graisse.

La démarche de soutien à la réhabilitation des dispositifs (aide de l'Agence de l'Eau pour chaque dispositif réhabilité) a été ciblée en 2019 principalement sur le secteur Vendeline - Suarcine. En 2019, 54 réhabilitations ont été réalisées. Le montant de l'aide accordée par l'Agence de l'Eau était de 3 000 € par dispositif réhabilité.



Ordures ménagères

1. Préambule

La CCST a pris la compétence collecte et traitement des déchets au 1^{er} janvier 2011. La compétence traitement est transférée au SERTRID (Syndicat d'Etudes et de Réalisations pour le TRaitement Intercommunal des Déchets) depuis 2001.

Ce syndicat assure la valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles, des encombrants incinérables, ainsi que le suivi de la filière de compostage des déchets verts.

Le Service Ordures Ménagères de la CCST compte 20 agents.

La Communauté de communes a mutualisé l'accueil des usagers pour l'eau, l'assainissement et les ordures ménagères au Pôle technique de Grandvillars. Ainsi, pour les livraisons, les retraits, les échanges ou les réparations de bacs, les usagers peuvent contacter l'accueil et effectuer toutes les démarches nécessaires en cas d'emménagement ou de déménagement grâce à un seul service client mutualisé.



2. Actions et animations

Le Permis citoyen

La ville de Delle a mis en place avec les classes élémentaires un permis citoyen afin de permettre aux enfants de mieux appréhender l'environnement dans lequel ils évoluent

au quotidien.

Un parcours a été mis en place durant leurs cinq années à l'école élémentaire, regroupant des actions dans différents champs afin de les sensibiliser à des gestes, causes ou outils. Cela permet de leur faire prendre conscience de la dimension citoyenne de certains de leurs gestes.

La partie « environnementale et déchets » est programmée pour les élèves de CE2. Différentes activités sont alors organisées :

- sensibilisation aux gestes du tri,
- visite de l'usine d'incinération de Bourogne,
- rallye nature.

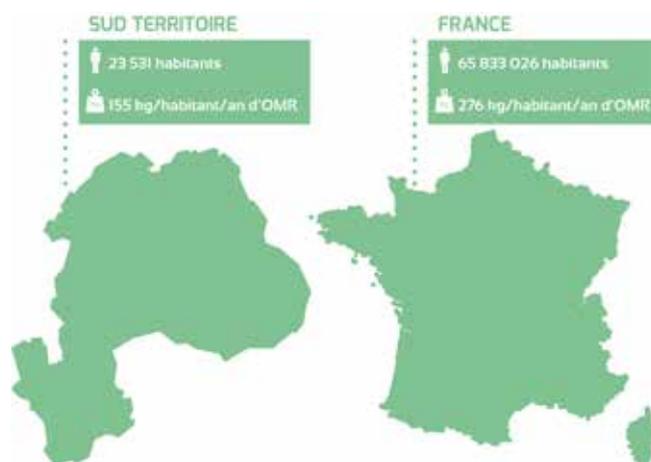
Les animations dans les écoles et les centres de loisirs de Delle et Beaucourt

Parce que les bons gestes de tri et de réduction des déchets s'acquièrent dès le plus jeune âge, la Communauté de communes aide les établissements scolaires et les structures qui accueillent le jeune public à mener des actions de sensibilisation.



Les ateliers brico-récup

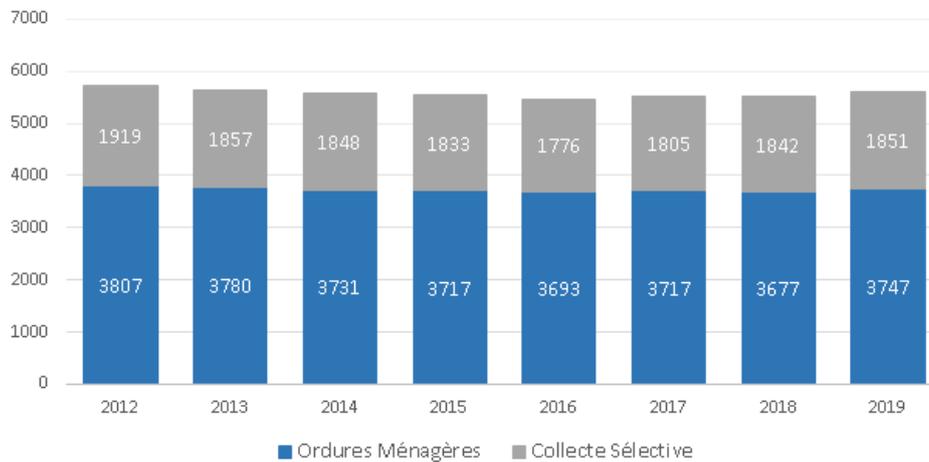
Chaque atelier débute par un temps de sensibilisation et d'échanges sous forme de quiz ou de jeu sur le devenir des déchets pour poser et comprendre les problématiques liées, pour ensuite passer à la réalisation d'objets. Ces ateliers sont créatifs, ludiques et pédagogiques pour les enfants, ils sont sensibilisés au réemploi tout en stimulant leur créativité.



Source : Enquête nationale ADEME 2013 - Référentiel national 2015 des coûts du service public de gestion des déchets

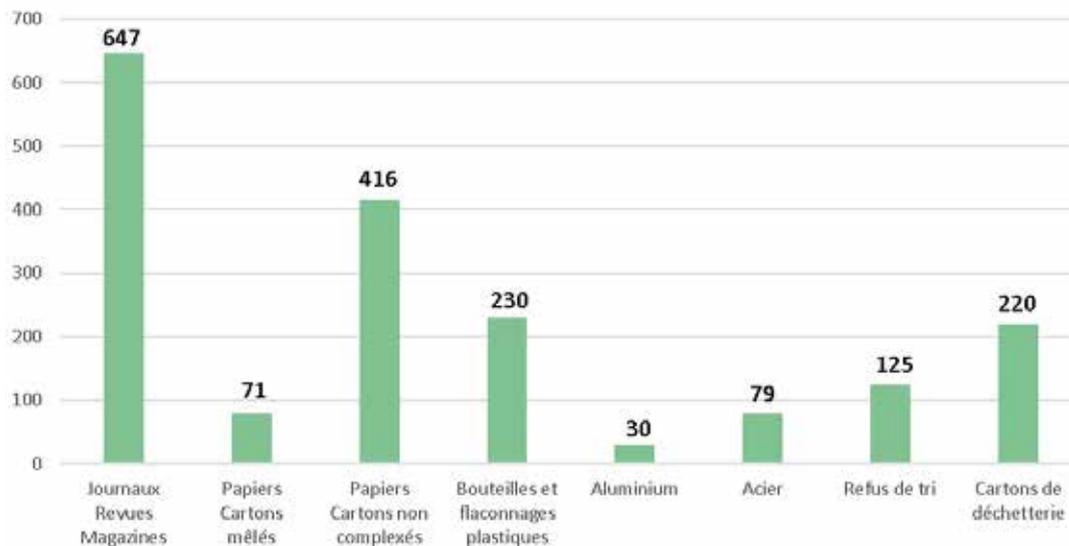
3. Le bilan et les indicateurs d'activités

Tonnage des Ordures Ménagères Résiduelles



On note une hausse entre 2018 et 2019 de 1,9 % en ordures ménagères résiduelles, et une légère hausse 0,49 % pour la collecte sélective.

Répartition de la collecte sélective en 2019



4. Les investissements 2019

Les investissements de 2019 comprennent l'acquisition d'une benne à ordures ménagères, d'un chariot élévateur pour la déchetterie de Florimont, le solde des travaux de la déchetterie de Florimont et l'acquisition de bacs de collecte.



La compétence GEMAPI

La Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Nondations est définie à l'article L.211-7 du Code de l'environnement

Les différentes thématiques, abordées en partie dans le contrat de rivière Allaine entre 2010 et 2015, étaient jusqu'à présent gérées au niveau communal, départemental ou encore national. Suite à la loi NOTRe, cette compétence revient de droit aux EPCI à fiscalité propre depuis le 1er Janvier 2018.

1. Les missions du service GEMAPI

Plusieurs missions ont été réalisées pour l'année 2019 au niveau de la GEMAPI :

- Le suivi des projets majeurs en termes de restauration hydro-morphologique (cf. paragraphe suivant) ;
- Appui technique pour la SODEB, la SEM Sud Développement, les Cabanes Coucou Grands Reflets et les communes qui le souhaitent sur des dossiers concernant les cours d'eau et les milieux aquatiques.

- Le diagnostic et l'état des lieux des milieux aquatiques du Sud Territoire et notamment ceux du bassin versant de la Bourbeuse ainsi que le suivi de la cartographie des cours d'eau en lien avec les services de la DDT. Une stagiaire en Master 1 Sciences de la Terre et des planètes et de l'environnement de l'Université de Nancy a été accueillie du 01/04/2019 au 24/05/2019 pour réaliser l'état des lieux des milieux aquatiques du bassin de l'Ecrevisse et de ses affluents (Madamelle) et définir des actions à réaliser.

- Le zéro-phyto : suivi du plan de désherbage ayant été réalisé sur 10 communes en 2018 (Brebotte, Bretagne, Chavanatte, Fêche l'Eglise, Froidefontaine, Grosne, Montbouton, Recouvrance, Suarce, Vellescot).

L'Agence de l'Eau subventionne à hauteur de 80% la réalisation des plans d'entretien pour les communes soit une aide de 10 400 €.



- Le zéro-phyto : suivi du plan de désherbage ayant été réalisé sur 10 communes en 2018 (Brebotte, Bretagne, Chavanatte, Fêche l'Eglise, Froidefontaine, Grosne, Montbouton, Recouvrance, Suarce, Vellescot).

L'Agence de l'Eau subventionne à hauteur de 80% la réalisation des plans d'entretien pour les communes soit une aide de 10 400 €.





3. Le projet de restauration morphologique de l'Allaine (travaux prévu entre 2020 et 2025)

La CCST a officiellement relancé le 3 juillet 2018, lors d'un comité de pilotage, le projet de restauration sur la totalité du linéaire de l'Allaine dans le Sud Territoire. La reprise des études a été attribuée à TELEOS, bureau d'étude suisse. Une démarche soutenue et regardée de près par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse qui y voit l'un des projets les plus ambitieux actuellement menés en France.

Le 8 mars 2019, le bureau d'étude TELEOS a présenté les résultats de son étude ainsi que l'étude hydraulique qui accompagne le dossier lors du deuxième comité de pilotage du projet. Ce jour, il a été pris la décision d'agrandir le périmètre d'étude au tronçon prioritaire de la Covatte (ciblé dans le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Allan). Ainsi, ce projet concerne désormais 11.1 km de cours d'eau (7.4 km pour l'Allaine et 3.7 km pour la Covatte).

A la mi-mai, le bureau d'étude TELEOS a rendu son étude bilan ainsi que les études hydrauliques pour l'Allaine et de la Covatte.

Concrètement, ce projet s'établit autour de plusieurs objectifs :

- rendre franchissable 3 seuils qui font aujourd'hui barrage à la faune et aux sédiments (obligation réglementaire avant 2023) : au centre-ville de Delle, au Moulin de Thiancourt et aux Roselets,

- restaurer la morphologie de la rivière dont le potentiel écologique est reconnu. Plusieurs solutions peuvent être mises en œuvre: reméandrement, réhausse de la ligne d'eau, diminution de la largeur du lit d'étiage...

- prendre en compte les aléas inondations (création de zones d'expansion de crues) et sécheresse (gain en ressource et en biodiversité, création de zones humides).

Le 7 juin 2019, une réunion avec les services de l'Etat (DDT et DREAL) a permis de faire le point sur ce projet et ces manques avant instruction. Au sortir de cette réunion et après consultation des différents services, il s'avère que l'étude proposée était insuffisante sur de nombreux points.

La fin de l'année a donc été consacrée à la rédaction du cahier des charges des études complémentaires et à faire le point avec les différents partenaires sur les besoins complémentaires non identifiés jusque-là. Ces études devraient permettre d'aboutir à des travaux phasés en plusieurs tronçons entre 2022 et 2030.

Compte-tenu de ses caractéristiques propres (secteur urbain) et du fait qu'il n' a pas été traité dans le cadre du contrat de rivière Allaine, le tronçon dit « Traversée de Delle » a été abordé indépendamment.

Il a fait l'objet d'un marché à part fin avril 2019 au bureau d'étude IRH / membre d'Antea Group.

Les relevés terrain ont été effectués au cours de l'été et les premiers retours de l'étude ont été présentés le 21 Novembre 2019. Le modèle hydraulique était en cours de réalisation au cours de l'hiver afin de présenter, à l'été 2020 l'étude avant-projet complète.

Il a fait l'objet d'un marché à part fin avril 2019 au bureau d'étude IRH / membre d'Antea Group.

Les relevés terrain ont été effectués au cours de l'été et les premiers retours de l'étude ont été présentés le 21 Novembre 2019. Le modèle hydraulique était en cours de réalisation au cours de l'hiver afin de présenter, à l'été 2020 l'étude avant-projet complète.

Des travaux sur ce tronçon pourraient voir le jour au cours de l'été 2021 en fonction de l'avancée des études et de l'instruction du dossier par les services de l'Etat.

Les aides sur ce projet sont en perpétuelle discussion avec l'Agence de l'Eau.

D'autres aides pourraient également être demandées (dans le cadre du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) par exemple afin d'atteindre un taux de subvention de l'ordre de 80 %.



Urbanisme

Instruction Droit Des Sols

Le service instructeur des autorisations liées au droit des sols créé par la Communauté de communes en 2015 se charge de l'instruction, pour ses communes adhérentes, des dossiers de Certificats d'Urbanisme d'information, de Certificats d'Urbanisme opérationnel, de Déclaration Préalable, de Permis de Construire, de Permis de Démolir, de Permis d'Aménager, la décision finale restant du ressort de la Commune, autorité compétente.

Le service, basé au Pôle technique à Grandvillars, compte 2 instructeurs pour 1,5 ETP. Il instruit l'ensemble des autorisations des 24 communes adhérentes.

1. Activité du service

Entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2019, le service a instruit :

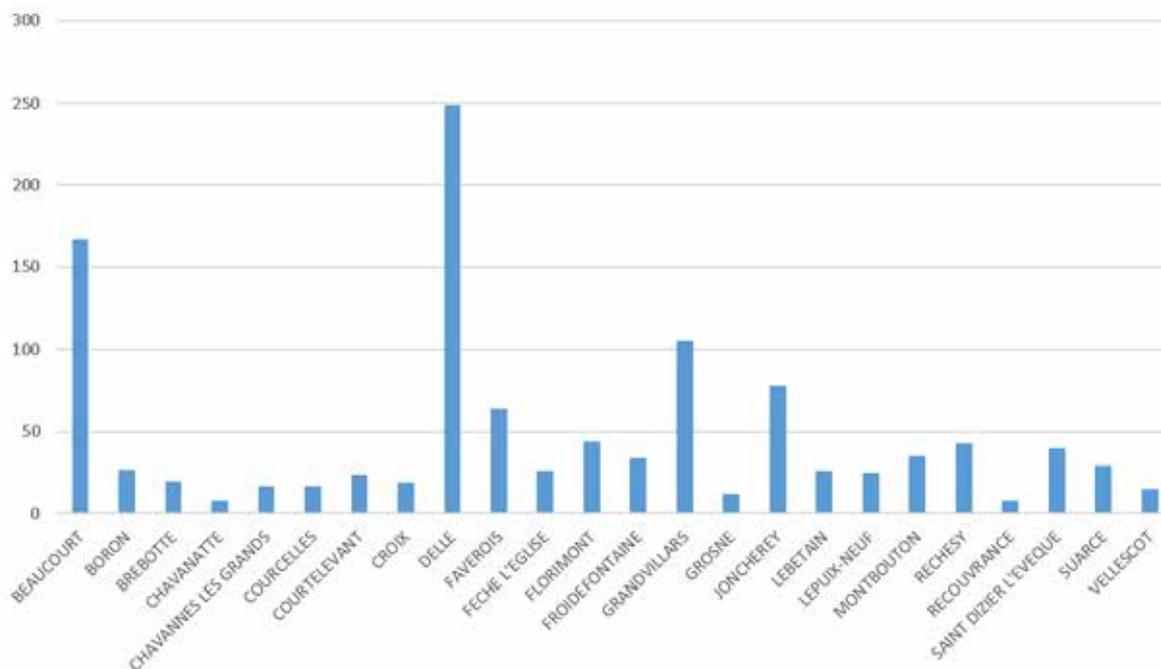
- 471** dossiers de Certificats d'Urbanisme d'information (CUa)
- 58** dossiers de Certificats d'Urbanisme opérationnel (CUb)
- 441** dossiers de Déclaration Préalable (DP)
- 146** dossiers de Permis de Construire (PC)
- 7** dossiers de Permis de Démolir (PD)
- 9** dossiers de Permis d'Aménager (PA)

soit un total de 1 132 dossiers sur l'année, dans la moyenne constatée l'année précédente.

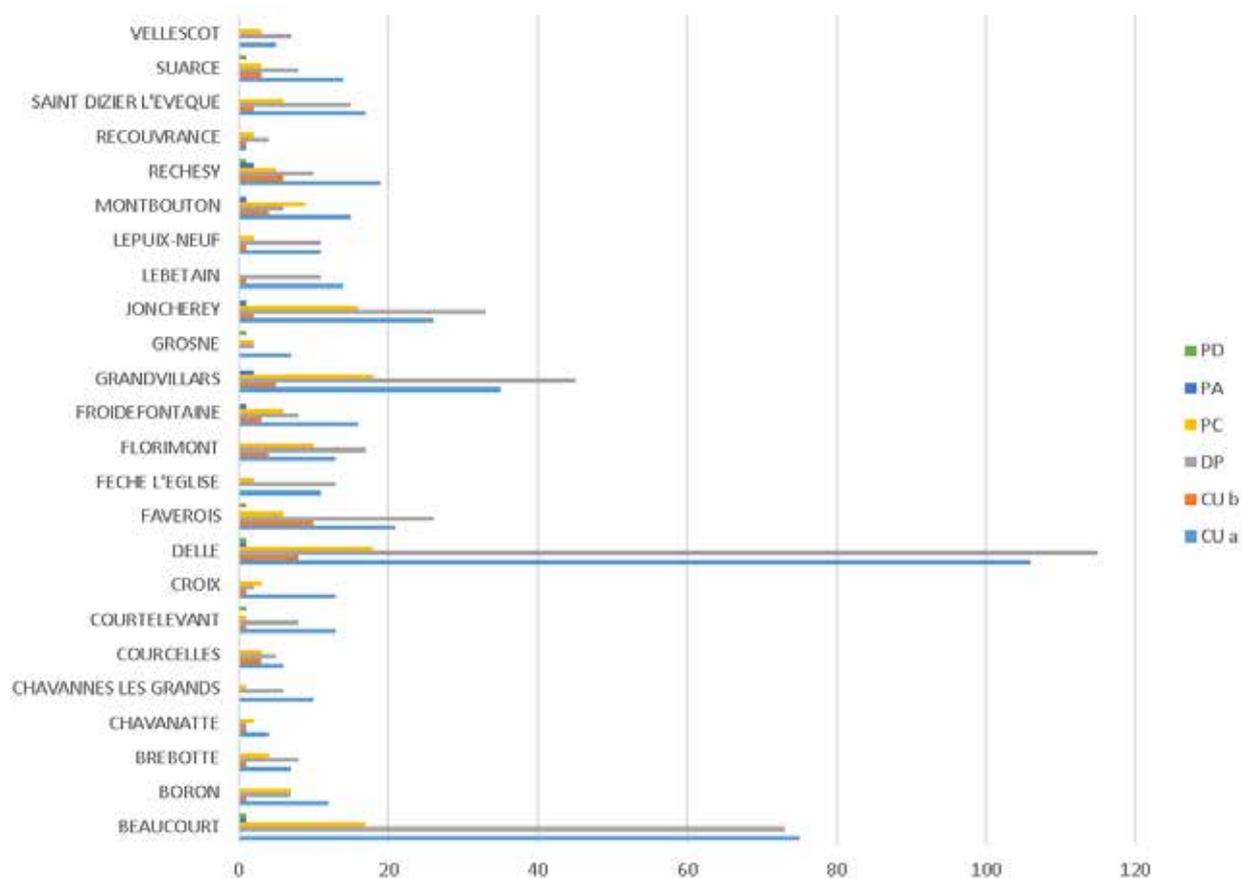
L'ensemble de ces dossiers ont été instruits dans les délais légaux fixés, aucun retard d'instruction du service n'a généré de décision tacite.



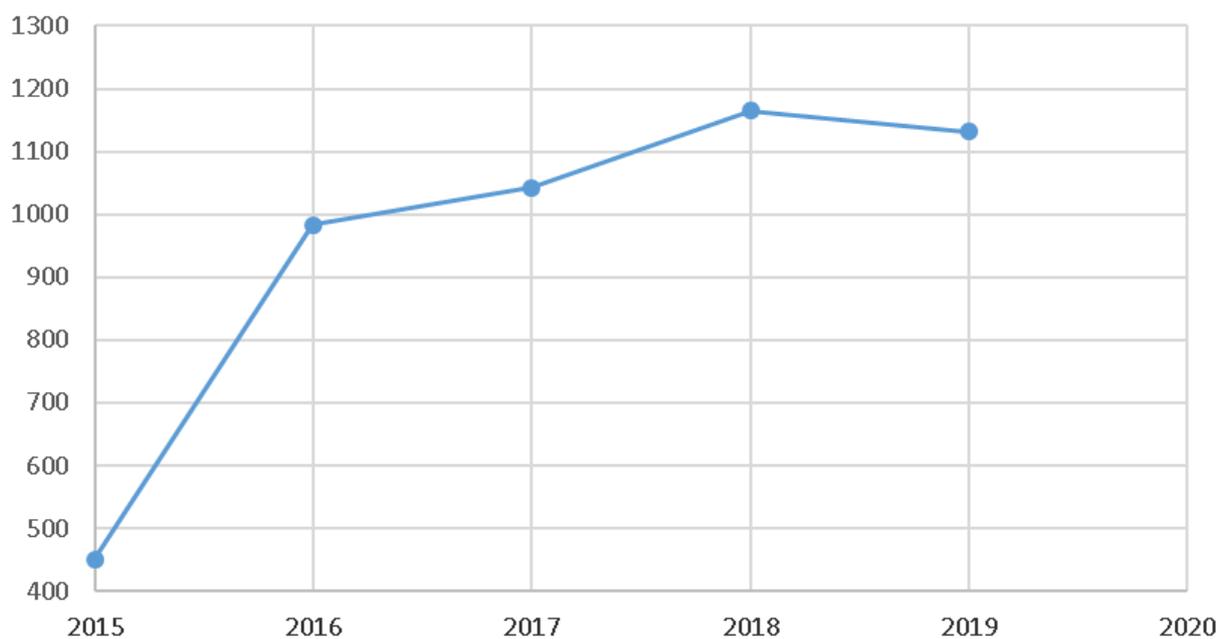
Dossiers Autorisations d'urbanisme instruits par commune



Dossiers Autorisations d'urbanisme instruits par type



Evolution du nombre de dossiers instruits



2. Conseil aux communes et participation aux documents d'urbanisme

Le service est également amené, sur invitation des communes qui le souhaitent, à participer aux réunions d'élaboration des documents d'urbanisme communaux.

Ainsi, en 2019, le service a collaboré aux groupes de travail et aux réunions de personnes publiques associées pour l'élaboration des PLU de Joncherey et de Froidefontaine.

Police Municipale Intercommunale

1. Préambule

La Police Municipale Intercommunale de la Communauté de Communes du Sud Territoire compte, au 1^{er} janvier 2019, vingt et une adhésions de communes au service (21 983 habitants).

Maintenir un service de qualité aux élus et à la population, tout en proposant des évolutions adaptées aux besoins, apparaît comme fondamental.

2. Urbanisme

L'habilitation, par commissionnement des communes d'un agent de Police Municipale formé, s'est avéré également être une évolution nécessaire afin d'assister les Maires confrontés à des situations litigieuses. Sur la base de constats détaillés, leurs démarches sont facilitées afin de faire respecter la réglementation dans ce domaine.



3. La sécurité routière

La Communauté de communes du Sud Territoire étant engagée auprès de la Préfecture du Territoire de Belfort, dans la lutte contre l'insécurité routière, plusieurs actions ont été menées au cours de l'année 2019 dans le cadre du Plan Départemental de la Sécurité Routière et plus spécialement en partenariat avec l'Education Nationale et la Prévention Routière 90. A ce titre, 7 interventions ont été programmées, en lien avec les Maires et dispensées par un agent de la Police Municipale également formé.

En outre, un exercice d'évacuation d'un bus scolaire et un accompagnement d'une sortie vélo d'une classe de primaire ont ainsi pu être réalisés. L'engouement des communes et des responsables d'établissements scolaires a suscité une volonté de la collectivité de renforcer ces interventions pour les années suivantes.



4. Effectif

Neuf personnes composent le service de Police Municipale. L'année 2019 a vu le départ et le recrutement de 4 agents. L'objectif de fidéliser le personnel reste une priorité afin de garantir un fonctionnement cohérent. Le recrutement des nouveaux agents a été effectué en ce sens.

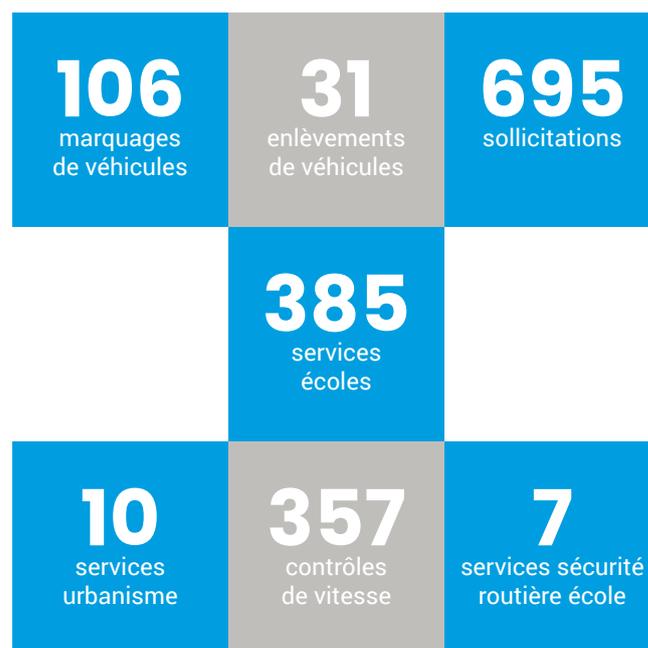
5. Equipe motocycliste

Le recrutement de deux agents titulaires du permis moto en fin d'année 2019 a permis la mise en place d'une équipe «moto». Responsabilisée sur la thématique de la sécurité routière, elle contribue à faire diminuer les incivilités sur l'ensemble des communes adhérentes au service.

6. Organisation interne

L'adhésion de vingt et une communes au service de la Police Municipale pour un effectif de neuf personnes a engendré une nouvelle organisation interne, avec un découpage du secteur couvert en trois zones distinctes. L'objectif avancé étant de confirmer une présence équitable sur l'ensemble des communes et de développer une police de proximité. Quatre patrouilles peuvent couvrir, en semaine, l'ensemble du territoire.

7. Quelques chiffres



8. Conclusion

Les évolutions sur l'année 2019 sont le reflet d'une attente réelle de la part des communes adhérentes à la Police Municipale. La prévision de nouveaux locaux plus fonctionnels permettra, sans nul doute, d'envisager de nouveaux progrès à terme.

Fourrière automobile

A l'issue d'une période d'installation de cette nouvelle compétence, au sein de la Communauté de Communes au courant de l'année 2018, la fourrière automobile devient opérationnelle à compter du 1^{er} janvier 2019.

Vingt quatre communes adhérentes bénéficient désormais d'un service supplémentaire, leur permettant de retirer du domaine public des véhicules abandonnés par leur propriétaire et pouvant générer un risque à la sécurité publique.



Communication

L'objectif des opérations de communication est de mettre en avant l'action de la Communauté de communes portée par les élus et plus globalement de faire connaître et de mettre en valeur le Sud Territoire.

En plus de sa fonction support des différentes actions et des services de la collectivité, elle est de plus en plus appréhendée comme un levier stratégique de développement territorial.

1. Publications et opérations de communication

La CCST a édité trois numéros (avril, juillet et novembre) de son magazine grand public « L'Écho du Sud », entièrement élaborés en interne. Soit un numéro de plus par rapport aux années précédentes, l'idée étant de créer un rendez-vous d'information plus régulier avec les habitants. Le magazine intercommunal est distribué dans les 12 000 boîtes-à-lettres des habitants des 27 communes membres de la CCST.

ECHO DU SUD



INSERTIONS DANS DES SUPPORTS A RAYONNEMENT EXTRACOMMUNAL

Plusieurs insertions publicitaires en 2019 visaient la promotion du tourisme dans le Sud Territoire. Un visuel spécifique a été créé et diffusé dans le journal quotidien l'Est Républicain (30/06/2019) et dans le numéro d'été du magazine Esprit Comtois.

Une double page illustrée, dédiée au tourisme dans le Sud Territoire, est également parue dans

le magazine « Vivre dans l'Aire urbaine » printemps - été 2019 édité par l'Est Républicain et diffusé, gratuitement, à l'échelle du Nord Franche-Comté.

Enfin, une double page illustrée dédiée à l'innovation économique dans le Sud Territoire est parue dans le numéro d'hiver du magazine « Vivre dans l'Aire urbaine ».



CAMPAGNE D'AFFICHAGE « CINÉMA »

Afin d'habiller les 6 premiers panneaux dédiés aux commerces installés à Delle et à Grandvillars, non utilisés toute l'année par des opérations commerciales, et ainsi mettre à profit ces nouveaux supports de communication, la CCST a lancé une campagne d'affichage détournant titres et citations de films.

Une campagne volontairement décalée qui donne une image dynamique et positive du Sud Territoire. Elle se poursuivra en 2020 avec l'installation de nouveaux panneaux.



CLIP DE PRÉSENTATION

Une vidéo de présentation et de promotion de la Communauté de communes et plus largement du Sud Territoire a été réalisée en interne. Intitulée « Le Sud Territoire, une terre vivante et active », elle présente en images les différentes facettes du Sud Territoire :

- Un positionnement privilégié
- Un cadre de vie préservé
- Un territoire animé
- Un tissu économique dynamique
- Un tourisme en plein essor
- Des services diversifiés

2. Communication digitale

SITE INTERNET

Compte tenu de l'importance d'internet dans le quotidien des habitants, le site de la Communauté de communes (www.cc-sud-territoire.fr) apparaît comme un moyen de communication essentiel.

Il s'enrichit ainsi chaque jour dans le but non seulement de promouvoir l'action de la collectivité mais aussi de rendre service aux administrés via toute une série d'informations : horaires des différents services, formulaires à télécharger, tarifs, délibérations...

Le fil d'actualité permet également de communiquer sur les différents événements ayant lieu dans le Sud Territoire.

En 2019, le site s'est notamment enrichi d'une partie dédiée à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).



PAGE FACEBOOK

Lancée en février 2017, la page Facebook de la Communauté de communes a continué en 2019 sa montée en charge avec environ 190 publications (contre une centaine en 2018 et une trentaine en 2017). Le nombre d'abonnés est passé de 293 début 2019 à 890 fin 2019 soit une augmentation de plus de 200 %.



3. Communication thématique - Appui des services

Le service Communication accompagne tout au long de l'année les services de la Communauté de communes dans leurs missions en réalisant notamment des visuels, en élaborant des communiqués de presse, en organisant des événements (inaugurations notamment) et en répondant à leurs demandes plus spécifiques. En 2019, les principales actions menées par le service communication en matière d'appui aux services sont les suivantes :

- Élaboration d'un livret de sensibilisation au tri à destination des élèves de maternelle et de primaire. Un support pour le travail mené dans les écoles par l'ambassadrice du tri.
- Accompagnement de l'École de musique intercommunale : élaboration d'une plaquette de communication pour l'année 2019-2020, accompagnement des différents événements / manifestations organisés par l'École : auditions de printemps, spectacle de fin d'année, remise de diplômes, portes ouvertes de rentrée et Concert de Noël.
- Communication autour des Marchés du Terroir.
- Communication autour de l'OPAH : distribution de flyers...

Tourisme :

- Participation aux rencontres de sports de pleine nature à Belfort : élaboration d'une brochure, organisation et tenue d'un stand
- Réédition des sets de table.
- Édition, en partenariat avec Belfort Tourisme, d'une brochure touristique



4. Partenariats de communication

Dans le cadre du développement de l'image et de l'attractivité du Sud Territoire, la CCST est partenaire des grands événements locaux. Cet accompagnement prend la forme d'une prise de participation dans la communication des événements / structures partenaires.



La CCST a renouvelé en 2019 le partenariat de communication avec les associations organisatrices du festival « Musiques Plein Sud » qui s'est déroulé dans les communes de Chavannes-les-Grands, Montbouton et Grosne les 12, 13 et 14 juillet (8 500 € pour chacune des 3 associations).

Cette 8^{ème} édition, programmée au début de l'été, a une nouvelle fois permis de proposer aux habitants du Sud Territoire trois spectacles musicaux de haute tenue, gratuits, en milieu rural.

ASSOCIATIONS CULTURELLES

La CCST a renouvelé en 2019 son accompagnement des principales structures locales dont les actions en matière de diffusion de spectacles rayonnent au niveau communautaire et extracommunautaire : Maison Pour Tous de Beaucourt, Delle Animation, Grand'vilare, association franco-suisse Nuits d'été de Milandre qui produit le spectacle théâtral bisannuel « Les Nuits de Milandre », association Vivre ensemble de Brebotte dans le cadre de son spectacle historique annuel son et lumière (10 000 € par structure) et le Comité des fêtes de Suarce pour la fête de l'Âne 2019 (3 000 €).

Vie institutionnelle

1. Démocratie locale

Pour l'année 2019, il y a eu **9** bureaux :

- Le 17 janvier
- Le 14 février
- Le 28 mars
- Le 16 mai
- Le 20 juin
- Le 5 septembre
- Le 10 octobre
- Le 11 novembre
- Le 5 décembre

Les **9** conseils communautaires ont eu lieu

- Le 31 janvier
- Le 7 mars
- Le 11 avril
- Le 23 mai
- Le 4 juillet
- Le 19 septembre
- Le 17 octobre
- Le 26 novembre
- Le 19 décembre

En tout, **258** délibérations ont été adoptées.

8 commissions d'appels d'offres ont été réunies en 2019 :

- Le 11 mars
- Le 23 mai
- Le 4 juillet
- Le 19 septembre
- Le 10 octobre
- Le 17 octobre
- Le 26 novembre
- Le 19 décembre

2. Participations financières aux partenaires/autres structures institutionnelles

STRUCTURE	MONTANT
FRANCE VICTIMES	1 854€
MISSION LOCALE	23 310€
ADN FC	30 000€
SDIS	1 149 730€
SCOT	19 127€
POLE METROPOLITAIN	33 863€
BELFORT TOURISME	6 000€
MEDEF	8 500€
MONTANT TOTAL	1 272 384€

3. Fonds de concours d'investissement versés aux communes membres

489 321 €

4. Fonds de concours de fonctionnement versés aux communes membres

346 500 €



www.cc-sud-territoire.fr